

Nom de l'oeuvre / no. du projet : _____

Y répond peu ou pas << >> Répond très bien

ÉLÉMENTS À ÉVALUER					
1. L'oeuvre ou l'installation présente un intérêt artistique L'ensemble est harmonieux (couleurs, formes, ambiance générale, émotion apportée par l'oeuvre, etc.). L'oeuvre est originale et unique.	1	2	3	4	5
	* Résultat à pondérer : x 2				
2. L'oeuvre ou l'installation est accessible au grand public Elle fait vivre une expérience ludique au visiteur. Elle est compréhensible ou adaptée pour un public de tous âges.	1	2	3	4	5
3. L'artiste utilise une proportion élevée de matériaux recyclés ou réutilisés ex. : matériaux récupérés ou matériaux naturels récoltés (bois de grève ou autres) Note : + 75% de matériaux recyclés ou réutilisés est considéré comme élevé.	1	2	3	4	5
4. L'artiste présente une oeuvre de qualité , ce qui inclut les dispositifs d'installation de l'oeuvre sur le site.	1	2	3	4	5
	* Résultat à pondérer : x 2				
5. L'artiste démontre sa capacité à réaliser le type d'oeuvre ou d'installation qu'il propose (par exemple, par le transfert de photos présentant la réalisation d'une oeuvre similaire, le dépôt d'un croquis et d'un descriptif détaillés, etc.)	1	2	3	4	5
6. L'artiste démontre, par le biais d'un croquis détaillé et de qualité, que l'oeuvre ou l'installation s'harmonise avec le paysage agricole et le site dans lequel elle s'insère.	1	2	3	4	5
	* Résultat à pondérer : x 2				
7. L'artiste démontre le lien entre son oeuvre, sa démarche et l'agriculture ou le milieu agricole.	1	2	3	4	5
8. L'oeuvre ou l'installation respecte le thème 2020.	1	2	3	4	5
9. L'oeuvre ou l'installation intègre l'Étoile de Charlevoix de façon cohérente et originale.	1	2	3	4	5
10. Faisabilité du projet (en référence à la <u>note technique</u>) : L'oeuvre semble réalisable techniquement selon les dimensions de l'oeuvre, les matériaux utilisés, le temps d'installation estimé, les coûts de réalisation réalistes, etc.	1	2	3	4	5
11. Durabilité du projet (en référence à la <u>note technique</u>) : Sur la base des informations fournies concernant les matériaux utilisés et le type d'installation prévue, il est raisonnable de croire que l'oeuvre demeurera en bon état pour la durée de l'événement (env. 3 mois).	1	2	3	4	5
TOTAL	/ 70				

Autres éléments pouvant être considérés par le comité :

- Provenance de l'artiste : Dans le cas où le comité hésiterait entre deux candidatures de même calibre, la priorité sera accordée à un artiste établi dans la région de Charlevoix;
- Au minimum, une oeuvre proposée par un artiste amateur ainsi qu'une oeuvre proposée par un artiste émergent seront sélectionnées, à condition que ces dernières répondent de façon adéquate aux critères d'évaluation ci-haut mentionnés;
- Le comité n'est pas dans l'obligation de sélectionner les cinq oeuvres uniquement sur la base du résultat obtenu à la grille d'évaluation. Il peut prendre également en considération l'intérêt de l'oeuvre dans l'ensemble du circuit à proposer;
- Un dossier incomplet ou remis après la date limite ne sera pas analysé par le comité;
- La décision du comité est souveraine et n'appelle pas à la justification.